

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**COMMUNE DE BAPAUME
REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME****LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES**

	Objet	Bénéficiaire	Superficie
ER 1	Emplacement réservé pour l'aménagement du chemin Saint Quentin	Commune	12 000 m ²
ER 2	Emplacement réservé pour l'aménagement du carrefour entre le chemin Saint Quentin et la rue de la République	Commune	1 960 m ²
ER 3	Emplacement réservé pour la réalisation d'un cheminement piéton	Commune	375 m ²
ER 4	Emplacement réservé pour le prolongement du chemin des A.N.Z.A.C.S.	Commune	23 400 m ²
ER 5	Emplacement réservé pour l'élargissement du chemin des A.N.Z.A.C.S.	Commune	15 800 m ²
ER 6	Emplacement réservé pour permettre la création d'un accès à la zone 1 AU	Commune	5 900 m ²
ER 7	Emplacement réservé pour permettre l'aménagement de l'entrée Sud de la commune, Faubourg de Péronne	Commune	1 960 m ²
ER 8	Emplacement réservé pour permettre la création d'une liaison piétonne et cycliste reliant la rue Daniel Langlet au pôle sportif et culturel	Commune	1 292 m ²
ER 9	Emplacement réservé pour permettre la création d'un accès à la zone A	Commune	600 m ²
ER 10	Emplacement réservé pour l'aménagement du carrefour entre le chemin des A.N.Z.A.C.S. et la rue de Bancourt	Commune	1 960 m ²
ER 11	Aménagement des entrées et de l'espace d'échange entre les zones à vocation d'activités le long de la RD 7	Commune	9 500 m ²
ER 12	Emplacement réservé pour permettre la création d'un accès à la zone 1 AU	Commune	4 059 m ²
ER 13	Elargissement du chemin rural pour la création d'un accès à la zone 2AU	Commune	3 737 m ²